

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'ASBL BWBC

VOLLEY du 01/06/2019 à 10h à Mont-Saint-Guibert

1. Accueil des délégués des membres effectifs

A l'exception du club de loisirs BW, tous les clubs sont présents ou représentés, et en ordre de trésorerie.

Total des voix : 68/71

Pour le conseil d'administration sont présents : Pierre Vander Vorst, Eric Davaux, Jean-Luc Haubruge, Frédéric Vandenbenden et Didier Vanleeuw.

Sont excusés : Francine Breekpot, Emmanuel Bonami, Philippe Jans et Jean-Pol Sohy. Absent : Raymond Bricart.

2. Mot du Président

Le président remercie les participants de leur présence.

Une minute de silence est observée en l'honneur de Maurice Baugniet qui a longtemps été actif au sein du BWBC.

Didier Vanleeuw présente les nouveautés / changements / évolutions :

- pour la 1^{ère} fois le nombre d'affiliés en BWBC a baissé
- nouveaux documents à présenter pour jouer
- arbitres payés par la FVWB ou le BWBC, plus par les clubs
- point sur le nombre d'arbitres
- introduction de la feuille électronique
- une question sera adressée aux clubs concernant les qualifications en vue des finales francophones des jeunes
- homologation
- point sur les classements de la saison passée et sur la nouvelle saison. Pré calendrier impossible actuellement vu le nombre d'équipes inscrites sous réserves et qui, en hommes, pourraient impliquer une division supplémentaire

La présentation Powerpoint est disponible sur le site de l'association.

3. Rapport annuel du CA

Le rapport a été publié dans les temps et est approuvé à l'unanimité.

4. Trésorerie

Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée aux administrateurs.

Les réserves de l'association s'élevant à plus de € 38.000,00, plusieurs membres demandent que l'association aide plus activement les clubs qui sont, dans leur grande majorité, en difficulté.

Plusieurs pistes sont évoquées comme la prise en charge du coût des affiliations, une plus grande aide dans la création d'équipes jeunes, une participation au coût d'achat de tablettes ou la prise en charge du coût de Volley Spike.

Eric Davaux propose que le montant du X soit de € 0,00 en vue d'aider encore les clubs.

En l'absence du trésorier, le vote du X est reporté à la prochaine AG.

5. Examen et vote des propositions de modifications aux statuts et au ROI

1. article 14 des statuts : adoptée à l'unanimité
2. article 14 des statuts : adoptée à l'unanimité
3. article 1 : adoptée à l'unanimité
4. article 1 : adoptée à la majorité
5. articles divers : adoptée à l'unanimité
6. article 4 : adoptée à la majorité
7. article 4 : rejetée à la majorité
8. article 5 : adoptée à la majorité
9. article 5 : adoptée à la majorité
10. articles 13 à 17 : adoptée à l'unanimité
11. article 19 : rejetée à la majorité
12. article 19 : rejetée à la majorité
13. article 21 : rejetée à la majorité
14. article 22 : adoptée à la majorité
15. article 22 : adoptée à la majorité
16. article 22 : rejetée à la majorité
17. article 24 : adoptée à l'unanimité
18. article 25 : adoptée à l'unanimité
19. article 25 : vote 1 et 2 : rejetée à la majorité
20. article 25 : rejetée à la majorité
21. article 25 : rejetée à la majorité
22. article 26 : votes 1, 2, 4 et 5 : adoptée à la majorité / vote 3 : adoptée à l'unanimité
23. article 26 : adoptée à la majorité
24. article 27 : rejetée à la majorité
25. article 29 : adoptée à la majorité
26. article 29 : adoptée à la majorité
27. article 29 : adoptée à la majorité
28. article 2 : adoptée à la majorité
29. article 35 : rejetée à la majorité

6. Elections

- responsable de la CPA : Emmanuel Bonami : 68 oui et 8 non - élu
- responsable de la CPC : Didier Vanleeuw : 50 oui, 14 non et 4 nuls - élu
- président de la Commission provinciale des Réclamations : pas de candidat

7. Interpellation

Le président cède la parole à Didier Vanleeuw pour évoquer l'interpellation qu'il a introduite alors que celle-ci n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Traiter un point n'étant pas à l'ordre du jour est contraire à la loi sur les ASBL.

Selon lui deux administrateurs auraient dû immédiatement démissionner car ils cumulent des mandats au BWBC et à la FVWB et dans une entité ce qui est contraire au ROI.

Plusieurs clubs expriment leur avis en faveur des deux administrateurs à propos de la situation.

Le président expose sa vision de la situation et demande l'avis des deux administrateurs concernés. Chacun à leur tour, les administrateurs expliquent qu'ils ont été élus en vertu de la loi et des statuts pour 3 ans. Ils n'ont commis aucune faute. Il s'agit en réalité d'un conflit entre personnes.

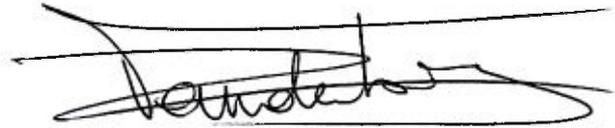
Didier ne partage pas leur avis mais l'interpellation n'étant pas à l'ordre du jour, il clôt le débat et ne demande de vote de méfiance à l'AG.

La séance est levée vers 12h00

Pour l'ASBL BWBC Volley



Pierre Vander Vorst
Président de séance



Frédérick Vandembenden
Secrétaire de séance